

ГАЛЕРИЈА



LA PREMIÈRE GALERIE D'AQUARELLES

Pećinačka 40

11273 Belgrade – Batajnica

Serbie

E-mal: zmajbat@eunet.rs

galerija.akvarela@gmail.com

www.galerija-a.com

Lettre d'invitation

pour la Seconde Biennale de l'Aquarelle
Belgrade 2012

Au cours des quinze dernières années de travail de la Galerie "Ā" une catégorie particulière d'artistes de réputation a été créée sous ses égides et le cercle des admirateurs sincères de l'aquarelle, liés par l'expérience de l'art d'une beauté exquise. Comme un symbole d'attention de cette unité et le développement des goûts pour cette technique de base de peinture, Galerie "Ā" a voulu, à partir de 2010, commencer à organiser une Biennale Internationale d'Aquarelle. Conscients de la difficulté et l'importance d'organiser une telle exposition, nous comprenons que des galeries grandes ou petites n'existent pas, que le fait d'où elles viennent n'a aucune importance, mais ce qui est le plus important, c'est ce qui se passe derrière ses portes. Avec un sens de l'honneur et de gratitude, nous avons confiance de votre soutien et votre compréhension.

Nous avons, grâce à l'appui de grands artistes, organisé la Première Biennale Internationale d'Aquarelles, dont 56 auteurs de 16 y ont assisté. Encore, pour la Seconde Biennale Internationale d'Aquarelles reste le même règle que les artistes renoncent à leurs œuvres. Le manque de soutien institutionnel et des grandes dépenses indispensables pour organiser un grand événement (catalogue, prix ...) ne nous permettent pas de le changer. La poursuite de ce projet et son amélioration ne dépend que de vous et nous.

Au nom de la Galerie "Ā"

Propriétaire: **Pedja Aćimović**
Historien d'art: **Dragomir Todorović**

RÈGLES DE LA SECONDE BIENNALE INTERNATIONALE D'AQUARELLE

Article 1

L'organisateur de la Seconde biennale internationale d'aquarelle est la Galerie "Ā".

Article 2

Le serbe (cyrillique) et l'anglais sont les langues officielles de la biennale.

Article 3

Ouverture de l'exposition est prévue pour le 13 mai 2012 dans la Galerie d'aquarelle, Pećinačka 40, 11273 Belgrade, Serbie.

Article 4

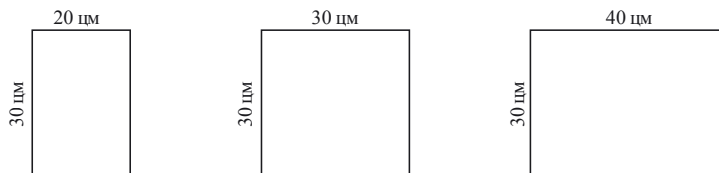
L'exposition durera deux mois et pendant ce temps les visites dans les autres galeries et villes sont prévues.

Article 5

Le concours est ouvert à tous les artistes qui acceptent les conditions de participation. Les artistes ont le plein droit au libre choix des thèmes. La galerie, pour l'exposition, n'accepte que des œuvres originales créées au cours des deux dernières années. Les artistes peuvent exposer un maximum de deux œuvres.

Article 6

Les formats de l'aquarelle peuvent être 30x20 cm, 30x30 cm, 30x40 cm
(hauteur devrait être de 30 cm)



Article 7

Les travaux devraient être signés et emballés dans feuilles avec les données des auteurs.

Article 8

Les formulaires de candidature au concours sont fournis par l'organisateur, disponibles par courriels à l'adresse suivante zmajbat@eunet.rs galerija.akvarela@gmail.com ou peuvent être téléchargés directement sur la page internet www.galerija-a.com. L'organisateur reconnaît comme les valides les formulaires photocopiés.

Article 9

Formulaire et la feuille d'inscription doivent être remplis clairement, en lettres capitales et avec toutes les données exigées. Les données seront utilisées pour le catalogue publié par la Biennale.

Article 10

Les contacts avec les artistes se font par téléphone
00 381 11 848 00 88, 00 381 65 848 00 88 ou par courriel
zmajbat@eunet.rs, galerija.akvarela@gmail.com

Article 11

Œuvres, formulaires et feuilles d'inscription doivent être présentés avant le 15/02/2012, soit personnellement, soit à l'adresse indiquée:

Galerie A, Predrag Aćimović
Pećinačka 40, 11273 Belgrade
République de Serbie

Article 12

Comité de sélection, plus tard le 25/02/2012 fera une sélection des œuvres et des artistes qui participeront à la II Biennale internationale d'aquarelle.

Les auteurs seront informés immédiatement de la décision et à ceux dont les œuvres ne sont pas sélectionnées, les mêmes seront retournés jusqu'au 03/10/2012.

Article 13

Le fonds des prix de la biennale est de **2000 €**:

Premier prix du jury € 1000

D'autres prix du jury € 500

Prix du public € 500

Article 14

Les lauréats ont la possibilité d'expositions individuelles à la galerie l'année prochaine.

Article 15

Le groupe d'experts prend la décision sur les prix.

Article 16


L'organisateur publiera un catalogue avec un CD contenant une reproduction de chaque auteur. L'auteur renonce à son droit à une compensation pour la reproduction de l'œuvre dans le catalogue, ainsi que de promouvoir l'exposition dans le sens le plus large. Chaque exposant recevra une copie du catalogue gratuitement.

Article 17

Les participants ne paient pas le quote-part pour les œuvres qui passent la sélection et qui resteront la propriété de l'organisateur et qui seront publiées sur son site officiel www.galerija-a.com.

Article 18

En signant le formulaire, l'auteur accepte toutes les dispositions stipulées dans la Deuxième biennale internationale d'aquarelle.

Application form to be fulfilled in capital letters and return it to
organizer-Gallery  along with works

AUTOR'S PERSONAL DATA
*

Family name _____

First Name _____

Year and place of birth _____

Education _____

Nationality _____

Country _____

City _____

Address _____

Phone/fax _____

Email, web site address _____

Send on e-mail:
galerijp.akrarelala@gmail.com

Author's photo

m f
sex

Work No.1
*

Author _____

Work's title _____

Technique _____

Dimensions and year when work was made _____

Work No. 2
*

Author _____

Work's title _____

Technique _____

Dimensions and year when work was made _____

* fulfills Organizer

** thick the box with

* fulfills Organizer

** thick the box with

Stickers for Works

2.
International Watercolor Biennale
1

Author _____


Work's title _____

2.
International Watercolor Biennale
2

Author _____

Work's title _____

Short artist's biography

I agree with all terms and conditions listed in Statutes of Second Watercolor Art Biennale of Gallery 

Date: _____ Signature: _____